

Bachelier en kinésithérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE			
Tél : +32 (0) 71 20 27 90	Fax : +32 (0) 71 30 48 79	Mail : paramed.montignies.kine@helha.be	

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

KINÉSITHÉRAPIE RESPIRATOIRE			
Code	PAKN2B73KIN	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	44 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Aurore STRIMEL (aurore.strimel@helha.be)		
Coefficient de pondération		30	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

L'unité d'enseignement Kiné respiratoire est une unité introductive aux bases de la prise en charge d'un patient souffrant d'affections cardio-respiratoires.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 4 **Concevoir des projets professionnels complexes**
 - 4.2 Collecter l'ensemble des informations existantes
 - 4.4 Utiliser des concepts, des méthodes, des protocoles dans des situations variées
 - 4.5 Evaluer la pertinence d'une analyse, d'un schéma
- Compétence 5 **Assurer une communication professionnelle**
 - 5.1 Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes
- Compétence 6 **Pratiquer à des fins médicales les activités spécifiques à son domaine professionnel**
 - 6.1 Procéder à des examens cliniques et des bilans analytiques et fonctionnels
 - 6.2 Intervenir de manière systématique pour remédier à des troubles fonctionnels
 - 6.3 Réaliser des traitements kinésithérapeutiques préventifs et curatifs

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'Unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de:

- connaître et comprendre la physiologie et physiopathologie respiratoire
- connaître les différentes techniques de kinésithérapie respiratoire actuelles
- pouvoir pratiquer les techniques de désencombrement sur un patient
- maîtriser les outils spécifiques du bilan respiratoire
- d'appliquer les différents points pré-cités à un cas clinique simple
- de sélectionner un article scientifique pertinent, de le critiquer et d'en extraire les éléments importants

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAKN2B73KINA Kinésithérapie respiratoire

44 h / 3 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAKN2B73KINA Kinésithérapie respiratoire

30

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Il est à noter que la note de l'UE (Unité d'Enseignement) est cotée sur 20 et est arrondie à la ½ unité près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à au moins une partie de l'activité d'apprentissage de l'UE, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

D'une session à l'autre au cours de la même année académique ou d'une année académique à l'autre, seules les UE non validées ou présentant un « CM », « PR », « PP » ou « FR » doivent être représentées.

Les UE obtenant une note supérieure ou égale à 10/20 sont automatiquement validées. Les UE non validées par les jury d'UE seront soumises à l'avis du jury plénier sur base de l'article 133 du Vade Mecum du 9 juillet 2015 du Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'Enseignement Supérieur et l'organisation académique des études qui garantit la souveraineté du jury quant aux décisions qu'il prend. Sur base des résultats obtenus par l'étudiant dans l'ensemble de son programme annuel, le jury plénier se prononcera sur la validation ou non validation finale de l'UE en précisant le ou les motif(s) de sa décision.

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières de l'activité d'apprentissage sont reprises dans la fiche ECTS de l'AA.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).

Bachelier en kinésithérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 20 27 90 Fax : +32 (0) 71 30 48 79 Mail :
paramed.montignies.kine@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Kinésithérapie respiratoire			
Code	16_PAKN2B73KINA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	44 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Aurore STRIMEL (aurore.strimel@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'activité d'apprentissage kinésithérapie respiratoire est une activité introductive à la prise en charge du patient souffrant d'une affection cardio-respiratoire.

L'étudiant revera et intégrera des notions liées à la physiologie et physiopathologie respiratoire. Il apprendra les technique et outils spécifiques au bilan respiratoire ainsi que les techniques de bases de la prise en charge du patient respiratoire.

Lors des séances de T.P. l'étudiants devra faire preuve de raisonnement clinique, d'esprit critique afin de proposer des prise en charge les plus adaptées possible aux vignettes cliniques proposées.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'Unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de:

- connaître et comprendre la physiologie et physiopathologie respiratoire
- connaître les différentes techniques de kinésithérapie respiratoire actuelles
- pouvoir pratiquer les techniques de désencombrement sur un patient
- maîtriser les outils spécifiques du bilan respiratoire
- d'appliquer les différents points pré-cités à un cas clinique simple
- de sélectionner un article scientifique pertinent, de le critiquer et d'en extraire les éléments importants

Cette activité d'apprentissage contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 4: Concevoir des projets professionnels complexes

4.2 Collecter l'ensemble des informations existantes

4.4 Utiliser des concepts, des méthodes, des protocoles dans des situations variées

4.5 Evaluer la pertinence d'une analyse, d'un schéma

Compétence 5: Assurer une communication professionnelle

5.1 Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes

Compétence 6: Pratiquer à des fins médicales les activités spécifiques à son domaine professionnel

6.1 Procéder à des examens cliniques et des bilans analytiques et fonctionnels

6.2 Intervenir de manière systématique pour remédier à des troubles fonctionnels

6.3 Réaliser des traitements kinésithérapeutiques préventifs et curatifs

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Au travers d'un cours théorique et de séances de pratique, l'étudiant sera amené à aborder les différentes notions suivantes:

- Physiologie et physiopathologie respiratoire
- Bilan du patient cardio-respi
- Arbre de décision thérapeutique en fonction des grands syndrômes respiratoires
- Techniques de désencombrement (proximal, distal et périphérique) et du bronchospasme
- Aérosolthérapie
- Techniques adjuvantes
- raisonnement clinique et prise en charge du patient cardio-respi
- lecture d'articles scientifiques

Démarches d'apprentissage

Théorie: cours magistral qui vont donner à l'étudiant les bases théoriques pour les ateliers pratiques

TP:

- lectures et présentation d'articles scientifiques
- travail sur des vignettes cliniques

Dispositifs d'aide à la réussite

Question-réponses pendant l'AA

Ouvrages de référence

Antonello M. , Delplanque D., Cottureau G., Gillot F., Planche Marie Andrée & SELLERON B. (2001), Comprendre la kinésithérapie respiratoire. Du diagnostic au projet thérapeutique . Paris: Masson

Chanussot, JC (1988) Dossiers de Kinésithérapie, 2. Kinésithérapie respiratoire : Bilans et techniques de base. Paris : Masson

Postiaux, G. (1990) Kinésithérapie respiratoire et auscultation pulmonaire. Nouvelles approches cliniques, méthodologiques et technologiques chez l'adulte, l'enfant et le nourrisson . Bruxelles: DeBoeck Université.

Postiaux G (1997) Des techniques expiratoires lentes pour l'épuration des voies aériennes distales. Annales de kinésithérapie, 24 (4) , pp 166-177

Postiaux G (2003) Kinésithérapie respiratoire de l'enfant, les techniques de soins guidées par l'auscultation pulmonaire (3ème édition) Bruxelles: DeBoeck Université

Postiaux G. & Lens E. (1992) de la dite "accélération du flux expiratoire (AE)": Où Forced is...Fast (Expiration technique- FET)! Annales de kinésithérapie, 19 (8), pp 411-427

Postiaux G., Lens E., Alsteens G.& Portelange P. (1990). Efficacité de l'expiration lente totale glotte ouvert en décubitus latéral (ELTGOL): sur la toilette en périphérie de l'arbre trachéobronchique. Annales de kinésithérapie , 17 (3), pp 87-99

Reychler G., Roesleer J.& Delguste P. (2007) Kinésithérapie respiratoire. Elsevier-Masson

Supports

Notes de cours disponibles sur la plateforme ConnectED

4. Modalités d'évaluation

Principe

théorie : examen écrit en session

TP :évaluation continue + travail

La présence des étudiants à au moins 80% des TP est requise afin de garantir le bon déroulement de l'évaluation continue. Si un quota d'absence supérieur à 20% est constaté, l'étudiant ne pourra pas présenter la partie pratique

La note finale est le fruit d'une délibération collégiale de l'ensemble des intervenants.

La note théorique ainsi que la note pratiques sont indissociable : l'échec dans une des parties entraîne la représentation de l'ensemble des parties du cours lors de la session suivante.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%

production journalière			Evc + Trv	50		
Période d'évaluation	Eve	50			Trv + Exe + Exp	100

Eve = Évaluation écrite, Evc = Évaluation continue, Trv = Travaux, Exe = Examen écrit, Exp = Examen pratique

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

L'activité d'apprentissage (AA) est cotée sur 20 et au 1/10ème près.

La cote de l'AA est obtenue sur base de l'application d'une moyenne arithmétique des cotes des différentes parties de l'activité d'apprentissage pondérées en fonction du volume d'heures de cours (ou autre méthode !) de chacune de celles-ci, sauf si l'étudiant présente une note < 10/20 à au moins l'une des parties de l'activité d'apprentissage. Dans ce cas, deux volets sont envisagés :

- si une ou plusieurs partie de l'activité d'apprentissage présentent une note inférieure à 8/20, la note la plus basse parmi celles-ci devient la cote de l'AA ;
- si les notes des différentes parties sont supérieures ou égales à 8, un point par échec rencontré est soustrait de la cote globale de l'AA jusqu'à maximum atteindre la cote la plus basse obtenue parmi les différentes parties de l'activité d'apprentissage.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à au moins une partie de l'activité d'apprentissage, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

Intervenants :

Les différents intervenants dans l'ensemble des parties de cette activité d'apprentissage sont :

DUJARDIN L. lucie.dujardin@ghdc.be

ROESELER J. jean.roeseler@uclouvain.be

STRIMEL A. strimela@uclouvain.be

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).